
S É N A T

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 20 juin 1962. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — M. Delpuech a communiqué à la commission les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 179, session 1960-1961) de M. Henriet tendant à modifier l'organisation actuelle de l'éducation physique et des sports et à créer des centres d'éducation physique et sportive dits « Cités sportives ». M. Delpuech estime que ce texte, s'il était voté par le Parlement, ne serait pas applicable en raison des dépenses considérables qu'il exigerait. Il convient toutefois d'en retenir le principe et de limiter l'expérience des « cités sportives pilotes » à l'échelon de l'académie, ce qui serait beaucoup moins coûteux.

Après une discussion à laquelle ont participé MM. Balestra, de Bagneux, Hubert Durand, Henriet, Noury, Tinant, Vérillon, Estève, Symphor, Tailhades et Lamousse, la commission a confié à M. Delpuech le soin de rédiger un rapport définitif et de prendre contact avec M. Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, pour connaître sa position à l'égard de ce problème.

M. Delpuech a fait part de son intention de poser une question orale au Secrétaire d'Etat à l'Information pour protester contre la suspension de l'exportation en Yougoslavie de livres et de revues français pour des raisons financières.

M. Bordeneuve a invité ses collègues à participer à la discussion prochaine de la question orale qu'il a posée au Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles au sujet de l'aide sociale aux artistes. La commission a donné mandat à M. Bordeneuve de prendre, en son nom, la défense des intérêts des artistes.

Le président a soumis à la commission deux projets de mission d'information à l'étranger, l'une en Afrique, l'autre en Amérique du Sud, dont le principe a été retenu.

La commission a enfin entendu M. Tailhades qui lui a donné connaissance de son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 1573, A.N.) portant approbation du IV^e plan de développement économique et social, en ce qui concerne l'équipement scolaire, universitaire et sportif.

M. Tailhades a brossé une vue d'ensemble du rapport général de la Commission Le Gorgeu, comprenant à la fois l'évaluation des besoins du Ministère de l'Education nationale et le programme d'équipement proposé par le Gouvernement. Puis il a présenté ses observations sur les crédits retenus dans le projet de loi en soulignant son regret que ces derniers aient subi un abattement de 17 p. 100 par rapport aux prévisions initiales de la Commission Le Gorgeu.

Le rapport pour avis de M. Tailhades a été adopté par la commission unanime.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 20 juin 1962. — *Présidence de MM. Cornat et Mistral, vice-présidents.* — La commission a tout d'abord approuvé les conclusions favorables des rapports de M. Errecart sur les projets de loi :

— (n° 216, session 1961-1962) autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du tunnel transpyrénéen d'Aragnouet à Bielsa et du protocole annexe à ladite Convention ;

— (n° 217, session 1961-1962) autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du nouveau pont international Hendaye—Irun.

La commission a ensuite décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi de programme (n° 226, session 1961-1962) concernant les habitations à loyer modéré pour les années 1962 à 1965 et elle a désigné M. Bouloux pour lui présenter un avis sur ce texte.

Puis elle a continué l'examen du projet de loi (n° 1573, A. N.) portant approbation du IV^e plan de développement économique et social et entendu, en premier lieu, un rapport de M. Jager sur *l'industrie, le commerce et l'artisanat*.

Le rapporteur a indiqué, en premier lieu, qu'il était favorable aux conclusions générales des auteurs du plan concernant l'industrie, sous réserve de la prise en considération, qu'il considère insuffisante, des conséquences du Marché commun, de l'entrée éventuelle dans cette communauté de la Grande-Bretagne, de la montée économique de l'Italie, de l'ascension de l'industrie japonaise et du dumping des Etats-Unis.

Le rapporteur a ensuite analysé l'évolution des principales branches industrielles. Il a souligné la croissance des sidérurgies du Marché commun, et notamment de la sidérurgie italienne, la nécessité de la coordination des investissements sur le plan européen si l'on veut éviter une surproduction dangereuse, et le délicat problème de financement des 12 milliards de nouveaux francs d'investissements de la sidérurgie française, déjà fort endettée, qui ne pourra être réalisé sans augmentation du prix de l'acier.

A propos de l'industrie chimique, M. Jager a analysé la structure de l'industrie française par rapport à celle des autres pays européens, et il a observé qu'un effort de concentration s'opérait par création de filiales communes et signalé le danger dans ce secteur de la concurrence de l'industrie américaine.

Traitant ensuite de l'industrie automobile, le rapporteur a marqué son étonnement de voir celle des différents pays européens envisager des capacités de production très supérieures aux débouchés possibles — 9.300.000 véhicules produits en 1965 en face de débouchés prévus de 8 millions, y compris les exportations — et indiqué les conditions dont, en France, dépendait l'expansion automobile (abaissement du prix de l'essence et développement des autoroutes).

Abordant le textile, M. Jager a marqué que, dans l'hypothèse de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, il était, dans ce domaine plus que dans tout autre, nécessaire de faire respecter la lettre et l'esprit du Traité de Rome.

A propos des industries de transformation, le rapporteur a souligné que dans beaucoup de branches le plan tenait plus

de l'étude de marchés que d'une véritable planification. Il a évoqué ensuite la nécessité d'une politique de décentralisation industrielle en fonction de l'ouverture du Marché commun et celle de la localisation des industries de transformation à proximité des industries de base.

En conclusion, M. Jager a souligné la nécessité d'une coordination des investissements sur le plan européen, sa réserve envers une trop grande spécialisation de l'industrie de chaque pays du Marché commun, son accord au regroupement des entreprises de trop petites dimensions et à l'action commune dans le cadre professionnel. Partisan d'une compensation à la polarisation Nord-Est de l'industrie française qui doit être recherchée par de nouvelles implantations encouragées en Bretagne, dans le Massif central et le Sud-Ouest, le rapporteur s'est montré très favorable à l'axe fluvial Rotterdam—Marseille, par le Rhin et le Rhône.

Enfin il a demandé que, dans l'avenir, le Parlement soit associé à l'élaboration du V^e plan.

En ce qui concerne l'artisanat, M. Jager a insisté sur la nécessité de renforcer l'effort de formation professionnelle et d'apprentissage et d'améliorer les conditions de financement de la modernisation des ateliers artisanaux. Enfin, à propos du commerce, le rapporteur a également souligné les problèmes posés par la modernisation de l'équipement commercial et l'implantation d'un tel équipement dans les nouveaux ensembles immobiliers. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. André, Coutrot, de Villoutreys, Blondelle et Romaine, la commission a adopté le rapport de M. Jager.

La commission a ensuite abordé l'examen du rapport de MM. Cornat et Bonnet sur *le secteur énergétique* dans le IV^e plan.

M. Cornat a regretté qu'aucune option politique ne ressorte du IV^e plan et qu'aient été seulement énoncées les hypothèses et solutions possibles. Puis le rapporteur a abordé l'étude de l'évolution de la demande d'énergie au cours des années futures et signalé les conséquences qu'aurait un erreur en ce domaine sur la consommation de charbon. Soulignant l'abaissement progressif de la part des ressources métropolitaines dans l'ensemble de la consommation française d'énergie, de 62 p. 100 en 1960 à 51 p. 100 en 1965, le rapporteur a évoqué le problème de la sécurité des approvisionnements en produits énergétiques soit en cas de conflit armé, soit en cas de rupture accidentelle et temporaire d'approvi-

sionnements. Au cours de son exposé, M. Cornat a également traité :

— des dispositifs d'action à long terme pour obtenir, dans le sens requis par l'intérêt national, l'inflexion de la production énergétique d'une part, du choix des usagers d'autre part ;

— de la nécessité d'une coordination des politiques énergétiques sur le plan européen et des récentes déclarations en ce domaine de M. Marjolin ;

— de la politique de vérité des coûts en matière énergétique ;

— de l'influence de la politique de l'énergie sur l'aménagement du territoire ;

— du financement des investissements, notamment dans les secteurs nationalisés.

Puis M. Cornat a indiqué que son rapport comporterait des études par secteur : charbon, électricité, pétrole, énergie nucléaire, l'étude du secteur gaz étant réalisée par M. Bonnet.

La commission a adopté les conclusions du rapport de MM. Cornat et Bonnet.

Enfin M. Pinton a donné connaissance à ses collègues des grandes lignes de son rapport spécialement consacré aux *travaux publics*, aux *transports* et au *tourisme*, en soulignant qu'il leur demanderait de se prononcer, par voie d'amendement, sur l'inscription au IV^e plan d'une liaison fluviale Rhin—Rhône.

Après s'être livré à une étude détaillée des investissements réalisés dans les domaines de la voie d'eau, des routes et des chemins de fer dans les III^e et IV^e plans, M. Pinton a précisé que les conclusions de son rapport concerneraient essentiellement : la nécessité d'un réseau plus ample d'autoroutes, celle de la création de l'axe Rhin—Rhône au gabarit international, l'importance de liaisons aériennes entre les grands centres français, enfin l'accroissement des pouvoirs et des moyens du Commissariat général au Tourisme.

Des questions ont été posées ensuite au rapporteur par MM. Sempé, Prêtre, de Villoutreys, Bonnet, et notamment par le rapporteur d'ensemble, M. Longchambon, sur la façon de présenter en séance publique le problème de la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée.

Mis aux voix, le principe de celle-ci ainsi que les conclusions de M. Pinton ont été adoptés par les commissaires.

Jeudi 21 juin 1962. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Bouloux a tout d'abord présenté à la commission son rapport pour avis sur le projet de loi de programme (n° 226, session 1961-1962) concernant les habitations à loyer modéré pour les années 1962 à 1965.

Après avoir rappelé les grandes lignes du projet de loi qui tend à assurer le financement de 390.000 logements au cours des années 1962 à 1965, le rapporteur a exprimé son inquiétude devant la réduction sensible du nombre des constructions envisagées : il a tenu à souligner qu'une telle réduction ne peut se concilier avec l'accroissement des demandes de logements, dû notamment aux rapatriements d'Algérie.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Puis la commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 1573, A. N.) portant approbation du IV^e plan de développement économique et social et a entendu un rapport de M. Bouloux sur la *construction*.

Examinant tout d'abord les objectifs du IV^e plan en fonction des diverses composantes de la crise du logement : pénurie, accroissement démographique, vétusté de notre patrimoine immobilier, le rapporteur a rappelé que le rythme de la construction fixé sur une base annuelle de 350.000 logements était inférieur aux recommandations faites lors de l'élaboration du plan et insuffisant pour réduire les méfaits de la crise du logement. Le rapporteur a ensuite examiné les divers moyens présentés par le plan dans le cadre de la politique du logement : amélioration des mécanismes administratifs et financiers, création d'un véritable marché du logement. A cet égard, M. Bouloux a conclu que les dispositions du IV^e plan, qui reposent sur le principe de la stabilisation provisoire de la politique de construction, péchaient par excès d'optimisme, compte tenu des besoins actuels, que le développement de l'aide personnalisée ne devait pas pour autant priver le secteur social du logement de la place qui lui revient dans la politique de construction et que la définition d'une politique d'acquisition foncière, qui fait actuellement défaut dans le IV^e plan, favoriserait une saine politique de l'habitat.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Bouloux.

M. Raymond Brun a ensuite développé son rapport sur les chapitres du IV^e plan relatifs à l'*agriculture* et aux *industries agricoles et alimentaires*.

Après avoir rappelé le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivait cet aspect du plan, à savoir la politique agricole commune et la loi d'orientation agricole, le rapporteur a passé en revue les perspectives, les orientations et les tâches essentielles que le plan assignait à l'agriculture au cours des prochaines années : prévisions et objectifs d'une production croissante, impératifs d'une conquête dynamique des marchés extérieurs et d'une organisation économique du secteur agricole, abandon de la politique des prix d'objectifs au profit d'une politique de rapprochement des prix qui reste à définir dans le cadre de la C. E. E., priorité donnée à l'aménagement des structures agricoles, au développement de l'enseignement agricole, à la transformation et à la commercialisation des produits, investissements affectés à l'amélioration des conditions de vie des ruraux.

Après un échange de vues marqué notamment par les interventions de MM. Blondelle, Bouloux, Lalloy, André et Legouez, la commission a envisagé un certain nombre de recommandations relatives aux conséquences du développement de la politique agricole commune sur l'orientation et l'exécution du plan, à la nécessité d'assurer le respect des principes fondamentaux de la loi d'orientation agricole, et notamment le principe de parité, à l'organisation du commerce international des produits agricoles, à la nécessité d'instituer un fonds social de reclassement et de reconversion dans le cadre de la politique d'aménagement des structures, à la régionalisation des objectifs et des moyens de la planification agricole, enfin aux incidences sur le plan du reclassement des rapatriés d'Algérie.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Brun, assorties de ces recommandations.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 20 juin 1962. — *Présidence de M. André Plait, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Lucien Grand, rapporteur du projet de loi (n° 202, session 1961-1962), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, relatif à la médecine préventive du travail agricole.

Le rapporteur a notamment rendu compte de l'entretien qu'il a pu avoir avec les dirigeants de l'Union centrale des caisses de la mutualité agricole, conformément au vœu émis

par la commission au cours de sa dernière réunion. Ceux-ci estiment n'avoir pas à prendre parti pour ou contre le vote de la loi dans la mesure où elle intéresse beaucoup plus les agriculteurs eux-mêmes que leurs organisations sociales.

En ce qui concerne, par contre, le financement de la réforme si elle devait être appliquée aux exploitants, la Mutualité agricole se déclare incapable de l'assurer sur les ressources dont elle dispose présentement.

Les organisations agricoles n'ont pas encore fait connaître leur point de vue. A moins que celui-ci n'apporte des éléments très nouveaux sur les aspirations des agriculteurs, il semble que, l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale se révélant impossible en raison de l'absence de toute disposition financière, l'on doive s'orienter vers la reprise du texte voté en première lecture par le Sénat. Celui-ci pourrait toutefois être complété par l'extension du champ d'application aux apprentis agricoles.

MM. Plait et Brayard ont apporté quelques précisions supplémentaires à l'appui des informations données par M. Grand.

M. Brousse a vivement déploré que la Mutualité agricole ne puisse faire un effort en vue de développer la médecine préventive, ce qui limiterait naturellement les dépenses de la médecine de soins.

M. Lagrange a préconisé l'institution par étapes de cette médecine préventive : un premier stade pourrait prévoir l'adhésion facultative, qui pourrait par la suite être transformée en obligation.

M. Levacher s'est montré partisan de la prévention médicale obligatoire pour les salariés, facultative pour les exploitants.

La suite de l'examen du projet de loi a été renvoyée à la prochaine séance.

La commission a ensuite entendu l'exposé pour avis de M. Marie-Anne sur le IV^e plan de développement économique et social (aspects sociaux dans les départements d'outre-mer).

M. Marie-Anne a tout d'abord rappelé qu'en fonction du statut politique de ces départements les perspectives du IV^e plan en matière économique, sociale et culturelle doivent tendre au « rattrapage » du retard pris par ces départements par rapport aux autres départements français.

Il faut déplorer que le problème des prestations sociales ne soit nullement traité dans le plan ; M. Marie-Anne, citant à titre d'exemple les prix de différents produits des départements d'outre-mer aux divers stades de leur production et

de leur commercialisation, estime que le souhait de voir les taux des diverses prestations sociales alignés sur ceux de la métropole est tout à fait justifié.

En matière de protection médicale et sanitaire, M. Marie-Anne, rendant hommage à l'effort fait dans la lutte contre les épidémies et les endémies, a demandé la création dans le groupe Antilles-Guyane d'un centre anticancéreux, d'un centre de rééducation fonctionnelle, d'un réseau efficace de lutte contre les parasitoses; il a de plus insisté sur les mesures propres à améliorer les conditions du logement et de la formation scolaire et universitaire des populations des départements d'outre-mer.

MM. Lambert et Plait ont insisté sur le fait que si le problème de l'emploi pouvait être enfin résolu, celui des prestations sociales pourrait l'être, lui aussi, beaucoup plus facilement.

Les conclusions du rapport pour avis de M. Marie-Anne ont été approuvées.

La commission a ensuite désigné M. Lagrange comme rapporteur de la proposition de loi (n° 225, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au droit à revision des victimes de la silicose et de l'asbestose professionnelles et leurs ayants droit, dont la réparation a été déterminée dans les termes de l'ordonnance du 2 août 1945.

Le rapporteur a immédiatement fait un exposé d'ensemble sur cette proposition, qui a été adoptée dans le texte de l'Assemblée Nationale, sous réserve de la suppression des mots « sans que cette date puisse être antérieure à celle de la promulgation de la présente loi ». Cet amendement aura pour effet de permettre la solution d'un certain nombre de cas jusque-là exclus du bénéfice de la législation antérieure.

M. Dutoit a donné connaissance des conclusions de son rapport sur les propositions de loi :

— (n° 214, session 1960-1961) de M. Vallin tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées, quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne par l'arrêté interministériel du 28 septembre 1948 ;

— (n° 200, session 1960-1961) de M. Dassaud relative à l'extension de l'allocation de transport à l'ensemble des salariés du secteur privé de province.

Le rapporteur, après avoir rappelé les conditions dans lesquelles avait été instituée la prime de transport dans la région parisienne, a développé les arguments militant en faveur d'une

extension de la prime à l'ensemble des travailleurs de province. Après le débat qui s'est alors instauré, la suite de l'examen des textes en discussion a été renvoyée à une prochaine séance, afin de permettre au rapporteur de mettre au point la rédaction définitive.

Enfin M. Lambert, rapporteur de la proposition de loi (n° 99, session 1961-1962) de M. Jean Noury tendant à la modification de l'article 47 *a* du livre I^{er} du Code du travail en vue d'assurer le paiement par privilège des salaires en cas de faillite ou de règlement judiciaire, a rendu compte à la commission de l'entretien qu'il avait eu dans la journée d'hier avec M. Jozeau-Marigné, au titre de la Commission des Lois, et avec les représentants des différents ministères intéressés. A la suite de cet entretien, il a demandé à la commission de modifier sur deux points les conclusions de son rapport (n° 215, session 1961-1962) :

— en limitant à soixante jours, au lieu des trois mois fixés précédemment, la période de référence pour les salaires des ouvriers, employés et cadres ;

— en prévoyant un plafond au-delà duquel cessera de s'appliquer le superprivilège.

Les nouvelles conclusions du rapporteur ont été approuvées.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 20 juin 1962. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné, sur le rapport de M. Bousch, le projet de loi de programme (n° 226, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant les habitations à loyer modéré pour les années 1962 à 1965.

Le rapporteur a tout d'abord rappelé l'existence en matière de construction H. L. M. des plans antérieurs : le programme quinquennal 1957-1961 de la loi du 7 août 1957, les programmes triennaux 1959-1961 de l'ordonnance du 30 décembre 1958, 1961-1963 de la loi de finances rectificative pour 1961 et 1962-1964 de la loi de finances pour 1962. Après avoir mis en relief les avantages d'une loi-programme en matière d'H. L. M., avantages d'ordre technique, financier et géographique, il a procédé à l'analyse du projet de loi, qui s'insère dans le cadre du IV^e plan. Les objectifs recherchés consistent à résorber la pénurie de logements d'ici 1965, à construire 390.000 logements,

à localiser la construction selon les perspectives de l'aménagement du territoire. Le projet prévoit à cette fin une autorisation de prêts pour un montant de 10 milliards 910 millions de nouveaux francs.

Le rapporteur a souligné que ce plan ne pourrait constituer qu'un minimum et qu'il devrait être complété chaque année par d'autres crédits. C'est seulement avec l'appoint de crédits annuels qu'il permettra d'augmenter le volume construit, de développer les équipements collectifs et de desserrer les normes de la construction.

L'exposé du rapporteur a été suivi des interventions de MM. Descours Desacres, Coudé du Foresto, Brunhes, Paul Chevallier, Chochoy, Louvel, Masteau, Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Mlle Rapuzzi et M. Courrière.

Ces interventions ont porté en particulier sur la répartition des crédits entre programmes annuels et programmes triennaux, sur l'importance des marchés en nombre de logements, sur l'activité du centre technique du bâtiment, sur l'augmentation des prix de la construction et essentiellement sur la nécessité de la construction, en sus des programmes prévus, de logements H. L. M. pour les rapatriés d'Algérie.

En conclusion, la commission a adopté deux amendements selon lesquels ;

1° la part non utilisée au 1^{er} juillet 1962 des 110 millions de nouveaux francs prévus pour les H. L. M. en Algérie sera employée pour la construction d'H. L. M. en métropole ;

2° des crédits seront ouverts en volume suffisant pour remplacer les H. L. M. prélevés en faveur des rapatriés d'Algérie sur la construction métropolitaine.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 20 juin 1962. — *Présidence de M. Marcel Champeix, vice-président.* — La commission a nommé M. Delalande rapporteur de la proposition de loi (n° 168, session 1961-1962) de M. Cornu tendant à modifier l'article 1792 du Code civil en ce qui concerne la responsabilité des constructeurs d'immeubles.

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Marcilhacy, rapporteur, sur le nouvel état de l'examen de la proposition de loi de M. Armengaud (n° 136, session 1961-1962) sur les

marques de fabrique et de commerce. On sait que le Gouvernement avait fait opposition à certains points du texte proposé par M. Armengaud, en vertu des dispositions de l'article 41 de la Constitution. Le rapporteur a fait connaître qu'au cours d'une séance de travail rassemblant des représentants de la Présidence du Conseil et des Ministères de la Justice et de l'Industrie, un accord avait pu être établi sur un texte dont il a donné connaissance à ses collègues et qui a été adopté à l'unanimité.

Il a été procédé ensuite à un échange de vues sur la proposition de loi (n° 99, session 1961-1962) de M. Noury tendant à la modification de l'article 47 a du livre I^{er} du Code du travail en vue d'assurer le paiement par privilège des salaires en cas de faillite ou de règlement judiciaire, à l'issue duquel la commission a décidé de se saisir pour avis de ce texte.

La commission s'est réservé la faculté de ne donner son avis qu'au cas où des difficultés constitutionnelles se manifesteraient au sujet de ce texte.